



# Microcrédit social



## Du crédit et de l'accompagnement social

### • POUR QUI \* >

Le microcrédit social est destiné :

- Aux personnes en situation précaire ayant besoin de crédit pour subvenir à des besoins vitaux.
- Aux personnes confrontées à un accident de la vie entraînant des difficultés financières.
- Aux personnes rencontrant des difficultés d'usage des services et produits bancaires.

\* sous réserve d'éligibilité au microcrédit social, et après acceptation du dossier par la banque.

### • POUR QUOI FAIRE >

Le microcrédit social peut financer de nombreux projets :

- Emploi-mobilité : formation, permis de conduire, moyen de locomotion,...
- Logement : frais d'agence, dépôt de garantie, déménagement, charges liées au logement,...
- Accidents de la vie : frais de santé, frais d'obsèque, achat d'équipement médical

### • QUEL ACCOMPAGNEMENT >

Tout au long du prêt, l'emprunteur est accompagné par l'Udaf pour :

- Etudier la mise en place du remboursement du prêt sur la base d'un budget déjà existant.
- Réaliser un suivi budgétaire régulier pour organiser et stabiliser le budget sur du long terme.

## Renseignements - Contacts

35B, rue Paul Bert BP10509  
44105 Nantes cedex 4

Tél. 02.51.80.30.40  
info@udaf44.asso.fr